



# ETUDE D'AVANT PROJET SUR LES CENTRES MULTIMEDIA COMMUNAUTAIRES

---

Cas des CMC au Sénégal

Du 17 au 27 /juillet/2007

**Dr Jean-Pierre Ilboudo**

---

Etude d'avant projet sur les Centres Multimédia Communautaires – Cas des CMC au  
Sénégal / par Dr Jean-Pierre Ilboudo  
Du 17 AU 27/8/07

## TABLE DES MATIERES

<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>4</b>
<b>1. PREMIERE PARTIE: JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET DEMARCHE DE LA MISSION .....</b>	<b>5</b>
1.1. Justification de l'étude .....	5
1.2. Objectifs de la mission .....	5
1.3. Démarche .....	5
1.3.1. Enquêtes.....	6
1.3.2. Interviews de terrain .....	6
<b>2. DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE .....</b>	<b>8</b>
2.1. Cadre macro-économique du Sénégal.....	8
2.2. Etats des lieux : télécommunication, technologies de l'information et Internet .....	8
2.3. Energie rurale .....	11
2.4. Lois et règlements .....	12
2.5. Contexte général d'implantation à grande échelle des CMC .....	13
2.6. Description des CMC: exemples illustratifs .....	14
2.6.1. Le CMC de Sébikhotane.....	14
2.6.2. Le CMC de Pikine Guinaw Rail .....	15
<b>3. TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES BESOINS .....</b>	<b>16</b>
3.1. Besoins d'information des communautés .....	16
3.2. Contenu et qualité de l'information produite et diffusée .....	17
3.3. Gestion des CMC .....	17
3.4. Facteurs de durabilité .....	18
3.5. Synthèse des besoins .....	18
<b>4. QUATRIEME PARTIE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>19</b>
4.1. Rôles des parties prenantes au développement .....	19
4.1.1. Rôle du gouvernement.....	19
4.1.2. Rôle des ONG et des organisations paysannes.....	19
4.1.3. Rôle du secteur privé .....	19
4.1.4. Rôle des organisations internationales.....	19
4.2. Implantation et gestion des CMC.....	20
4.3. Energie rurale .....	21
4.4. Renforcement des capacités institutionnelles.....	21
4.4.1. Formation.....	21
4.4.2. Mobilisation des ressources financières .....	22
4.4.3. Appropriation sociale.....	22
4.5. Marketing .....	22
<b>5. CINQUIEME PARTIE : ANNEXES .....</b>	<b>23</b>
5.1. Annexe 1 – Liste des institutions et personnes .....	23
5.1.1. Liste des personnes rencontrées.....	23
5.2. Présentation des institutions visitées.....	24
5.2.1. Présentation de l'ANCAR .....	24
5.2.2. Présentation du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural – Phase 2 (PROMER 2) FIDAFRIQUE.....	25
5.2.3. Présentation du PNDL .....	26
5.3. Annexe 2 – Enquêtes en ligne et interviews .....	27
5.3.1. Guide des entretiens avec les responsables des CMC .....	27

5.3.2.	Scripts des entretiens individuels à Fatick et Foundiougne.....	27
5.4.	Annexes 3 – Termes de référence .....	34
5.4.1.	Introduction.....	34
5.4.2.	Justification et principaux problèmes .....	34
5.4.3.	Objectif général .....	35
5.4.4.	But de l'étude.....	35
5.4.5.	Résultats attendus .....	35
5.4.6.	Méthodologie .....	35
5.4.7.	Rapports .....	36
5.4.8.	Tâches spécifiques .....	36
5.4.9.	Délais .....	36
5.4.10.	Principaux documents à consulter .....	36
5.4.11.	Annexe 5 - Calendrier de mise œuvre .....	38
<b>6.</b>	<b>Bibliographie .....</b>	<b>39</b>

## GLOSSAIRE

**AFDS** : Agence du Fonds de Développement Social

**ANCAR** : Agence National de Conseil Agricole et Rural

**ARD** : Agence Régionale de Développement

**ASC** : Association Sportive et Culturelle

**ASER** : Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale

**CADEL** : Collectif d'Appui au Développement Local

**CAR** : Conseiller Agricole et Rural

**CCDGR** : Comité de Coordination pour le Développement de Guinaw Rail

**CMC** : Centre Multimédia Communautaire

**CTA** : Centre Technique de Coopération Agricole et Rurale

**FONGS** : Fédération des Organisations Non Gouvernementales

**GIE** : Groupement d'Intérêt Economique

**MFR** : Maison Familiale Rurale

**NTIC** : Nouvelle Technologie de l'Information et de la Communication

**OCB** : Organisation Communautaire de Base

**ONG** : Organisation Non Gouvernementale

**OSIRIS** : Observatoire des Systèmes d'Information, Réseaux et Inforoutes du Sénégal

**SITAR** : Système d'Information Agricole et Rural

**TIC** : Technologie de l'Information et de la Communication

## **1. PREMIERE PARTIE: JUSTIFICATION, OBJECTIFS ET DEMARCHE DE LA MISSION**

L'étude pilote sur les CMC au Sénégal s'inscrit dans la réflexion que mène le CTA pour une meilleure production et diffusion de l'information agricole et rurale en Afrique. L'étude s'est déroulée du 17 au 27 Juillet 2007 au Sénégal.

### **1.1. Justification de l'étude**

La création de centres d'information et/ou de communication au service des communautés rurales a connu un essor remarquable en Afrique au cours de ces dernières années. Des organismes de coopération bilatérale et multilatérale notamment le CRDI, la FAO, l'UNESCO, l'USAID ont accompagné ces processus d'installation dans plusieurs pays du continent en mettant d'avantage l'accent sur un concept qui privilégie l'utilisation combinée de plusieurs technologies et outils d'information et de communication.

Cependant, ces expériences ne semblent pas avoir couvert l'ensemble des besoins recensés. De plus, leur existence en l'absence d'appuis extérieurs, semble très précaire avec pour conséquence le constat suivant:

- les communautés rurales africaines ont toujours peu accès aux informations disponibles sur les questions et innovations techniques et sur activités socio-économiques et politiques agricoles à différents niveaux;
- les expériences locales de développement sont très peu connues et donc peu valorisées;
- les capacités en gestion de l'information et de la communication restent limitées au niveau local ;
- un nombre relativement important de centres créés ne semble plus être fonctionnel après le départ des organismes d'appui.

Dans ce contexte, tirant les leçons de ces expériences, le CTA souhaiterait savoir dans quelle mesure, il pourrait s'y adosser, en intégrant les approches et outils de communication traditionnels (radio, centres de lecture communautaire) et les nouvelles opportunités technologiques et de coûts qui caractérisent le nouveau contexte. Il s'agit notamment de l'explosion de la téléphonie cellulaire, la pénétration de l'Internet, la transmission des données par satellite (y compris la radio et télévision numérique)

### **1.2. Objectifs de la mission**

La mission a pour objectif de rencontrer les responsables des centres de gestion de l'information et de la communication agricole, de conduire des interviews individuels avec les parties prenantes et les acteurs à la base en vue de dégager et de cerner les pistes d'action de renforcement des capacités locales de gestion et d'accès à l'information agricole.

Les résultats de la missions devraient aider le CTA à améliorer et à mieux cibler ses interventions et activités de communication au niveau local, notamment en prenant en compte les besoins des groupes les plus défavorisés, les femmes, les jeunes, les producteurs agricoles en général.

### **1.3. Démarche**

Dans un premier temps, nous avons procédé à une analyse des ressources documentaire relatives au sujet dans chacun des pays: études de documents disponibles sur les politiques et stratégies de communication pour le développement là où elles existent et notamment leurs composantes TIC et CMC; là où elles n'existent pas d'une manière formelle et explicite, nous nous sommes référés aux textes et initiatives tendant à donner un cadre de réflexion aux questions du développement de l'Internet, des Centres de communication et d'information pour le développement (états généraux de la communication, plan de développement des TIC, projets en attentes de financement)

### **1.3.1. Enquêtes**

Deux types d'enquêtes ont été conduites: l'administration d'un questionnaire en ligne destiné principalement aux gestionnaires des centres d'information et de communication et la conduite d'enquêtes de terrain pour comprendre l'environnement de fonctionnement des ces centres et surtout identifier les besoins des bénéficiaires finaux.

### **1.3.2. Interviews de terrain**

**Le centre d'information des jeunes de Fatick** regroupés autour du conseil communale, est financé par l'Agence du Fonds de Développement Social (AFDS). Selon Cheikh Camara, Secrétaire général du Conseil Communal de la jeunesse de Fatick, « le Centre est d'un apport bénéfique, mais les charges sont lourdes. Nous avons cessé nos activités depuis 5 (cinq) mois ». Les raisons évoquées sont le manque de soutien financier de partenaires pour faire face aux charges de fonctionnement du centre.

**La salle informatique du Collège d'Enseignement Moyens de Foundiougne** est aussi financée par l'AFDS. Ce projet de salle informatique est parti d'un constat qui a été fait au niveau de la zone. « On s'est rendu compte que Foundiougne était d'abord enclavé et ceci à tous les niveaux. Le niveau qui nous intéresse aujourd'hui c'est la communication. Parmi les élèves, on s'est rendu compte qu'il y a au moins 99% qui n'ont jamais vu un ordinateur, donc ne savaient pas en fait ce qu'étaient les nouvelles technologies de l'information et de la communication ». Installé depuis trois ans ce projet a permis de former des élèves, des professeurs, des conseillers municipaux et des jeunes. L'internet est d'une grande utilité pour le lycée : « Cette année au lycée nous avons fait un pourcentage de 94 % au bac »

Cependant, la zone n'est pas couverte par ADSL, donc la connexion se fait à partir de la ligne téléphonique du lycée avec toutes les contraintes qui en découlent. Cependant les charges sont supportées par le budget du CEM. Les élèves aussi participe à leur initiation en versant une contribution de 1000 F CFA.

Les principaux problèmes de ce centre sont liés à :

- l'absence d'une connexion ADSL qui ne permet pas une connexion en toute heure.
- l'insuffisance de parc d'ordinateurs.
- l'absence d'un préposé à la maintenance.

**Le CMC de sébikhotane**, localité située à environ 40 km de Dakar est porté par le Collectif d'Appui au Développement Local (CADEL) qui est une structure fédérative de plusieurs localités (Yène, Diarniadio, Sébikhotane) et entités.

Le CMC de Sébikhotane dispose :

Au niveau de la radio : d'un émetteur d'une puissance de 250 W, d'une console, d'une antenne, d'un lecteur CD, de deux casques, de trois micro, de quatre dictaphones et d'un poste radio cassette.

Au niveau du Cyber, on retrouve : 5 ordinateurs dont 1 hérité de l'ancien projet, deux imprimantes dont une en couleur, une photocopieuse de marque CANON avec trieuse, un appareil photo numérique, et un appareil combiné téléphone – fax.

Si la radio fonctionne correctement mis à part l'absence d'un groupe électrogène pour faire face aux nombreuses coupures d'électricité, le cyber, quant à lui n'existe que de nom puisque qu'il n'a fonctionné que peu de temps après son installation. En fait la localité de Sébikhotane n'est jusque là pas couverte par la connexion à haut débit ADSL.

Les prestations offertes sont la photocopie, le traitement de texte, l'impression, la conception de carte de visite, la formation en bureautique de particuliers ou de membres d'OCB sur les logiciel Word, excel.

Au niveau de la radio, les annonces, les avis et communiqués constituent les principaux services commerciaux.

Les ressources générées par le CMC sont faibles. Au total, le CMC génère mensuellement des montants qui se situent entre 25 000 F et 50 000 F CFA. Ce qui du reste leur permet d'acheter des fournitures de bureau et quelque fois des consommables. Heureusement que c'est la Mairie de la ville qui leur a fourni le local et qui assure aussi le paiement des factures d'électricité.

**Le CMC de Pikine Guinaw Rail** est né à partir du cyber installés par Le Comité de Coordination pour le Développement de Guinaw Rail (CCDGR). Pour rendre le CMC plus fonctionnel, le projet a du renforcé le cyber et fournit l'équipement complet au niveau de la radio. Ainsi on note

- au niveau du cyber, il y a 8 ordinateurs (2 sont fournis par le projet), 1 radio cassette, 2 imprimantes (1 par le projet), 1 photocopieuse de marque canon, 1 appareil photo numérique, un Webcam et d'un serveur.
- La radio dispose d'un émetteur de 250 W, d'une table de mixage, de 4 casques, de 3 micro, d'un lecteur CD, de 2 lecteur cassette de 2 DVD, 1 insert téléphone, 4 dictaphones, 1 poste téléviseur 1 antenne et des dipôles, 2 onduleurs et 3 régulateurs

Le constat fait par l'équipe du CMC est que les ordinateurs sont obsolètes : parmi les ordinateurs qui existent 2 sont non fonctionnels et le reste est peu performant et connaît des pannes fréquentes.

Ce CMC travaille en partenariat avec la Mairie de la commune d'arrondissement la structure EFO et AWA.

Il ressort des entretiens avec l'équipe du CMC qu'en plus des services offerts par le CMC de Sébikhotane, le CMC de Pikine Guinaw Rail offre des services de gravage de scanner et de formation en Comptabilité et Gestion.

Cette large gamme d'activités leur a permis de faire des chiffres d'affaires qui se situent entre 200 000 F et 250 000 F CFA par mois. Ce qui leur permet de faire face aux charges (facture d'électricité, d'eau, de téléphone, transport du personnel, achat de consommable, paiement gardien et femme de ménage...) et à dégager un surplus qui leur a permis de renforcer le matériel du CMC : achat d'une imprimante multifonction, d'un DVD, 2 casques et de 4 dictaphones.

Apparemment, le CMC de Pikine Guinaw Rail est mieux géré ou rempli mieux sa fonction que celui de Sébikhotane et ce grâce au bon fonctionnement du cyber qui fourni les 2/3 des recettes.

Cependant ce cyber doit faire face à la concurrence due à la prolifération de cyber et de radios communautaires aux alentours du CMC.

## **2. DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION DU CADRE DE L'ETUDE**

### **2.1. Cadre macro-économique du Sénégal**

Situé à l'extrême ouest du continent africain, le Sénégal est un pays de 196.722 km<sup>2</sup> qui a des frontières avec la Mauritanie, le Mali, la Guinée Conakry et la Guinée Bissau et la Gambie.

En 2002, la population du Sénégal était de 10.028.664 habitants avec un taux de croissance annuel de 2,7%. Les jeunes de moins de 20 ans représentent 58% de la population et sont confrontés au chômage, à l'oisiveté et à la délinquance. Quant aux femmes, elles constituent 52% de la population et sont plus touchées par l'analphabétisme, les maladies, la pauvreté et la marginalisation. La population vit encore majoritairement en milieu rural, même si les villes attirent de plus en plus de monde, puisque le taux d'urbanisation est d'environ 42%. Dakar, la capitale abrite 25% de la population

Au plan administratif, le pays est subdivisé en 11 régions, Dakar, Diourbel, Fatick, Kaolack, Kolda, Louga, Matam, Saint Louis, Tambacounda, Thiès et Ziguinchor et compte 34 départements et 320 communautés rurales.

Au Sénégal, 54% de la population tirent leurs revenus de l'agriculture dont la contribution au PIB est estimée à 8,3% (à prix constants de 1987) contre 6,5% en 2002. Pour la même année, la contribution au secteur primaire est estimée à 18,8%, celle du secondaire à 20,7% et celle du tertiaire à 43,8%.

Comme l'indiquent clairement ces chiffres, le secteur tertiaire est le moteur principal de la croissance économique, avec une part de PIB de plus de 40% en moyenne annuelle sur la période 1998-2004. Il représente 44,6% en 2004 contre 43,8% en 2003. Dans le secteur tertiaire, les activités de commerce et autres services assurent sa prépondérance sur l'économie sénégalaise. Néanmoins, le sous secteur transport et télécommunication voit sa part dans le PIB progresser régulièrement et de façon continue depuis 1998, notamment avec l'essor de la téléphonie mobile et l'avènement de l'Agence Sénégalaise d'Electrification Rurale (ASER) pour l'électrification des zones rurales.

### **2.2. Etats des lieux : télécommunication, technologies de l'information et Internet**

Concernant le sous secteur des télécommunications, l'Etat sénégalais considère l'information et la communication comme des facteurs clés du développement économique et social. Aussi, l'Etat a-t-il décidé de conférer une priorité stratégique aux nouvelles technologies de l'information et de la communication et compte poursuivre le développement des téléservices par la promotion de l'accès au téléphone et à Internet afin de mieux positionner le Sénégal sur le marché mondial des télé services.

La libéralisation des télécommunications effective depuis juillet 2004 contribuera à maintenir les acquis et à placer le Sénégal parmi les pays émergents dans le secteur et à dynamiser la concurrence.

La téléphonie rurale, maillon faible du système, devra connaître un développement important.

Il s'agira de poursuivre le rapprochement de toutes les localités en étendant la disponibilité du téléphone et des services à valeur ajoutée, dans les villages centres, ceci, dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de service universel élaboré pour le Sénégal.

Les acteurs du secteur des télécommunications se partagent, à trois, un marché sans cesse croissant :

- SONATEL (téléphonie fixe)
- SONATEL Mobiles avec plus de 782.000 abonnés
- SENTEL avec plus de 350.000 abonnés.

Les fournisseurs de services et autres acteurs sont une douzaine de fournisseurs d'accès (FAI) et développent en sus de la distribution d'accès à Internet, une activité essentiellement axée sur le service informatique et la relation commerciale.

L'accès aux réseaux et services de télécommunications est estimé à 12,9% de taux de pénétration total (fixe et mobile) en 2004 contre 7,6% en 2003.

L'extension des réseaux mobiles qui comptent plus de 1.500.000 abonnés en 2007 explique ce taux de pénétration : 10,6% pour le mobile et 2,3% pour le fixe. Malgré cela, la couverture territoriale en réseaux de télécommunications est insuffisante et l'accès de certaines populations aux services reste insuffisant.

En effet, le taux de couverture déclaré par les opérateurs se situe en moyenne autour de 41% du territoire en 2005-2006.

Cette couverture est davantage le fait des réseaux mobiles (Orange (Alizé) et Sentel) que du réseau fixe, avec 317 BTS déployés sur le territoire en fin 2004, le réseau Orange couvre 30,7% du territoire tandis que celui de Sentel couvre 12,73%.

Le développement des infrastructures de télécommunications n'est toutefois pas effectué de manière équitable sur l'étendue du territoire. Les zones urbaines (en particulier Dakar et ses environs) sont mieux desservies que les zones rurales. En effet, la plupart des infrastructures sont concentrées à Dakar :

- 64% des lignes téléphoniques fixes, soit 157.058 lignes contre 87.890 pour le reste du pays,
- 51% des BTS, soit 160 BTS contre 157 pour le reste du pays,
- 58% des tèlecentres, 12.755 contre 9.278 pour le reste du pays.

Il existe un déficit d'accès au téléphone et aux services à valeur ajoutée pour les populations vivant en zone rurale. En effet, seuls 1.359 villages sur 14.206 que compte le Sénégal sont raccordés au téléphone par la SONATEL au 31 décembre 2004. Le réseau mobile couvre, théoriquement, 6.523 villages (sans disponibilité de points d'accès publics pour la plupart), soit moins de la moitié des villages au 30 avril 2005.

De même, l'accès public au téléphone est très insuffisant : environ seuls près de 1.300 villages sur les 14.206 disposent d'un point d'accès public au téléphone

L'accès privé au téléphone et l'accès aux services à valeur ajoutée sont aussi quasi inexistant dans les zones rurales, avec une densité du parc téléphonique inférieure à 0,5% et un accès à l'Internet extrêmement limité.

Le déficit d'accès aux services de télécommunications touche, en plus des populations vivant en zone rurale, celles vivant en zone urbaine et dont les revenus sont faibles.

En effet, l'accès au téléphone privé (fixe et mobile) et aux services à valeur ajoutée, en particulier Internet, est insuffisant pour ces populations urbaines à faibles revenus : on note un taux de pénétration du téléphone de l'ordre de 10% pour ces populations contre 50% pour les populations à revenus plus élevés.

Sur le marché de l'Internet, une douzaine de fournisseurs se partage l'accès aux services. La particularité de ce segment de marché se trouve dans la forte présence des cybercafés qui jouent un rôle majeur en proposant un accès Internet très bon marché à un large public, le taux de pénétration Internet se situe autour de 0,19% en 2004. Il est encore très faible en termes d'abonnés, mais plus élevé en termes d'utilisateurs.

Le nombre d'abonnés Internet est estimé à près de 20.000 en 2004, alors que le nombre d'utilisateurs d'Internet est relativement élevé du fait de la présence importante des cybercafés, notamment dans les centres urbains.

Le Sénégal est relié au réseau mondial par câble sous marin à fibre optique et par satellite. Le parc des abonnés à Internet s'est accru de 26% en 2004. Les clients ADSL représentent 40% des abonnés. L'ADSL représente 40% des abonnés Internet en 2004 (contre 16% en 2003).

Cette forte croissance du parc ADSL devrait se maintenir pour les prochaines années, on observe de plus en plus un transfert des abonnements Internet RTC en abonnements ADSL.

Les tarifs des services de télécommunications varient très sensiblement que l'on soit en milieu urbain ou en milieu rural : les frais d'installation d'une ligne fixe s'élève à 23.400 F CFA TTC en zone urbaine et 117.599 F CFA TTC en zone rurale. Ces frais d'accès n'ont pas connu une grande évolution (significative) entre 2004 et 2006.

L'abonnement bimestriel est de 5.699 F CFA TTC pour une ligne résidentielle et de 7.399 F CFA TTC pour une ligne professionnelle. L'abonnement professionnel inclut un certain nombre de services complémentaires. Les tarifs de communications locales et nationales n'ont pas évolué depuis 2004, les tarifs TTC pour un appel local sont de 59 F CFA les 2 minutes en heures pleines et 59 F CFA les 4 minutes en heures creuses. Pour les appels nationaux, les tarifs TTC sont de 59 F CFA les 30 secondes en heures pleines et de 59 F CFA les 60 secondes en heures creuses.

En juin 2004, SONATEL a baissé de 33% en moyenne, les tarifs des communications internationales, tout en proposant un tarif unique quelque soit la destination. Par conséquent, en heure pleine, le tarif TTC est de 180 F CFA la minute. Ces tarifs semblent compétitifs comparés à ceux pratiqués dans la sous région.

La SONATEL a lancé, ces dernières années (2005-2007), de nouvelles offres tarifaires telles que « Keugui Khèweul », « Keurgui Confort »... qui comportent des forfaits mensuels sur le mobile et l'international d'une part et sur le local et le national d'autre part, ces nouvelles offres comportent d'autres nombreux avantages.

Pour souscrire à une offre Internet ADSL, un client doit s'acquitter :

- des frais d'accès auprès de la SONATEL
- des frais d'accès auprès du FAI (dont frais de timbres, modem, routeur, etc..., payables une fois)
- d'une redevance mensuelle auprès de la SONATEL
- d'une redevance mensuelle auprès d'un FAI.

Selon l'observatoire des systèmes d'information, réseaux et inforoutes du Sénégal (OSIRIS), le nombre d'abonnés Internet étaient de 30.360 en décembre 2006, dont 28.926 en ADSL (haut débit), soit un total de 540.000 internautes sur une population d'environ 11.000.000 d'habitants.

Dès son accession au pouvoir en 2000, le Président Abdoulaye Wade a affirmé sa volonté de réduire la fracture numérique et de développer les technologies de l'information et de la communication (NTIC) dans le pays. L'arrivée de l'Internet dans le pays a, en outre, favorisé l'apparition de sociétés comme Manobi qui propose des prestations encore peu connues des entreprises (géo localisation, information sur les marchés...)

Autant de services qui attirent toujours plus d'accros au Web, car en dépit du montant encore élevé des abonnements à l'ADSL (de 19.900 F CFA à 72.000 F CFA), la majorité des sénégalais se disent prêts à installer le Net à domicile.

En ce qui concerne les Centres Multimédia Communautaires (CMC), le passage à une grande échelle du projet a atteint sa vitesse de croisière. Fatoumata Sow, coordinatrice du projet au Sénégal des Centres Multimédia Communautaires estime, qu'à l'issue de deux années de fonctionnement on est en mesure de dire que le pari qui avait été lancé à Genève a été relevé dans le pays.

On a pu mettre en place vingt quatre Centres Multimédia Communautaires et chaque centre dispose d'une radio communautaire et d'un espace Cyber communautaire mis à la disposition de la population rurale.

Tout cela pour lutter contre la fracture numérique et en même temps aussi permettre à ces mêmes populations d'être mieux armées face aux problèmes de développement auxquels elles sont souvent confrontées.

Selon le Soleil du 13 avril 2007, les quelques structures multimédia communautaires installées à Ndoffane, Koungueul, Guinguineo (région de Kaolack) et Bokol (région de Saint Louis) jouent pleinement leur rôle.

Selon Mouhamadou Sagna du Soleil, le constat sur le terrain demeure une grande satisfaction et un enthousiasme très fort des populations locales qui disposent maintenant d'outils de communications, des moyens qui leur permettent véritablement de prendre la parole et de pouvoir mieux gérer les problèmes de santé, d'environnement, les problèmes liés à l'agriculture, eu égard à la particularité des zones rurales à vocation agricole.

Plus de 400 volontaires dans les secteurs de la radiodiffusion communautaire, de l'informatique, de la gestion ont été formés dans le cadre du projet. Il a intégré dernièrement la formation sur le multimédia, la gestion des bases de données et la radio en production radiophonique. Les responsables du volet Cyber ont également bénéficié de formations très valorisantes pour bien gérer leurs structures. Ce projet a démarré en novembre 2004, après la conférence des Nations unies sur le sommet mondial pour la société de l'information. Ainsi, à la suite d'engagements qui étaient pris par le Président du Sénégal, le Mali et le Mozambique, l'UNESCO et la Coopération Suisse ont accepté de développer ce projet de vulgarisation des moyens de communication moderne.

### **2.3. Energie rurale**

Les chocs pétroliers successifs intervenus dans les années 70 à 80 ont constitué le facteur déclencheur du développement des premières initiatives visant à valoriser les énergies nouvelles et renouvelables dans les pays pauvres. Au Sénégal, après les premières véritables

applications qui ont permis de fournir des services énergétiques aux populations rurales ont été les systèmes solaires photovoltaïques dans le domaine du pompage de l'eau et/ou de l'éclairage et les éoliennes pour le pompage de l'eau.

Aussi, très tôt, le Gouvernement du Sénégal a accordé une attention particulière en adoptant des séries de mesures d'ordres législatif et réglementaire en vue de favoriser l'utilisation des énergies nouvelles et renouvelables. Il s'agit notamment de :

- la loi n° 81-22 du 25 juin 1981 instituant des avantages fiscaux dans le domaine de l'utilisation de l'énergie solaire ou éolienne ;
- la circulaire primatoriale n° 10-226 / PM /SGG / EC5 du 21 Décembre 1978 relatives au développement des applications de l'énergie solaire ou éolienne et incluant l'alternative solaire dans les marchés publics;
- la note n° 0706 / DGD / DERD / BE 1 portant exonération pour le matériel solaire, du droit fiscal et de la taxe sur la valeur ajoutée. Cette note résulte d'une décision prise par Monsieur le Premier Ministre lors du Conseil Interministériel sur l'énergie solaire tenu le 08 juin 1992 (remis en cause par l'UEMOA).
- Décision n° 29/MEMI (Ministère de l'Energie, des Mines de l'Industrie) du 21 avril 1999: Création d'un Bureau de contrôle de la qualité des composantes solaires photovoltaïques.

A la faveur de cette loi sur le secteur de l'énergie, le Sénégal s'est dotée d'une nouvelle structure entièrement dédiée à l'électrification rurale, l'Agence Sénégalaise d'Électrification Rurale – ASER

Au plan de sa démarche de mise en œuvre, l'ASER s'appuie sur le Plan d'Action Sénégalais de l'Électrification Rurale (PASER). Trois principes de base fondent la stratégie d'intervention de l'ASER : (i) le désengagement de l'Etat, (ii) l'implication des collectivités locales, (iii) l'assistance au secteur privé.

L'ASER a pour mission principale de soutenir la mise en œuvre des programmes de développement de l'électrification rurale en accordant l'assistance technique et l'assistance financière requises aux personnes physiques et morales intervenant dans l'électrification rurale.

Malgré les efforts consentis, le taux d'électrification rurale reste faible. Il était de 13% en 2004 pour une population rurale estimée à 6,25 millions d'habitant, soit 60% de la population totale. Il s'y ajoute les coupures intempestives d'électricité et les nombreux vols de modules photovoltaïques. Conséquences : beaucoup de localités qui présentes de réelles prédispositions pour accueillir le projet CMC se trouveront ainsi exclues du système parce que n'ayant pas accès à l'électricité. Tout cela pour dire que l'implantation d'un CMC est fortement liée à la disponibilité en quantité et en qualité d'une source d'énergie.

## **2.4. Lois et règlements**

Le code des investissements du 22 décembre 2002 permet de bénéficier de plusieurs avantages non négligeables dans le cadre de la création d'une activité dans certains secteurs économiques, dans certaines régions et sous certaines conditions :

Les projets éligibles peuvent concerner les activités suivantes :

- Agriculture, pêche et élevage, activités connexes de transformation, de stockage et de conditionnement de produits d'origine végétale, animale ou halieutique;
- Activités manufacturières de production ou de transformation ;
- Recherche, extraction ou transformation de substances minières ;
- Tourisme et activités connexes au tourisme ;
- Industrie culturelle exercée par une PME (production de livres, de journaux) et centre de documentation et de production audiovisuelles ;
- Services exercés dans le sous-secteur de la santé, de l'éducation, du montage et de la maintenance d'équipements industriels ;
- Travaux d'infrastructures portuaires.

Le projet d'installation des CMC, qui entre ici dans le quatrième domaine d'application peut bénéficier à l'instar de tous les projets agréés au Code des Investissements, sauf ceux relatifs aux rachats d'actifs étrangers par des nationaux sénégalais des **avantages** suivants :

- Exonération des droits et taxes à l'entrée sur les matériels et matériaux ni produits ni fabriqués au Sénégal, destinés de manière spécifique à la production ou à l'exploitation dans le cadre du programme agréé.
- Exonération de la taxe sur la valeur ajoutée facturée par les fournisseurs locaux de biens, services et travaux nécessaires à la réalisation du programme agréé. La durée peut être de 2 ans pour les Petites et Moyennes Entreprises et 3 ans pour les Grandes Entreprises.

Le Sénégal dispose aussi d'un code des télécommunications dont l'objet est de définir le cadre juridique régissant le nouveau paysage du secteur des télécommunications, notamment celui des réseaux des télécommunications qui pourront être exploités par des personnes morales privées détentrices d'une licence qui sera accordée par décret, sachant que l'Etat fixe les orientations générales du secteur des télécommunications, et l'autorité gouvernementale compétente veille à leur respect et à leur application. Un accent particulier a été mis sur la participation des exploitants de réseaux publics de télécommunications aux missions et charges de développement du service universel, notamment par leur contribution au financement des dites missions et charges.

L'objectif visé est :

- d'une part, assurer le service universel à l'ensemble du territoire national et à toutes les couches de la population ;
- et, d'autre part, mettre les opérateurs économiques en position favorable dans la compétition internationale

L'Agence de Régulation des Télécommunications et des Postes (A.R.T.P) est chargée de la prise en charge des les mutations en cours et à venir et de garantir l'exercice d'une concurrence saine et loyale, au bénéfice des consommateurs, des opérateurs du secteur et, en général, de l'économie globale.

Dans le but de promouvoir le projet d'installation des CMC à grande échelle, le Ministre des postes et le Directeur de la SONATEL avaient signé le 06 Juin 2006, une convention qui permettra l'instauration de tarifs préférentiels (téléphone et l'Internet) pour les CMC.

## **2.5. Contexte général d'implantation à grande échelle des CMC**

L'implantation des CMC au Sénégal intervient dans un contexte marqué par trois facteurs essentiels :

- La faible implantation des radios communautaires au Sénégal qui en 2004 n'enregistre que 14 unités émettant de façon effective. Un tel état de fait pourrait être amélioré si dans un proche avenir une partie des nombreuses demandes de fréquences recevait une suite favorable.
- La multiplicité des expériences communautaires TIC plus nombreuses et souvent plus conséquentes que les expériences de radiodiffusion communautaire. Ces expériences coexistent avec une floraison de télé-centres et de cybercafés privés.
- La présence d'une forte dynamique organisationnelle à la base avec des réseaux d'associations, d'ONG, de groupements de producteurs et productrices dans toutes les filières et de plus en plus conscients de l'importance de l'information et des TIC.

Tous ces éléments constituent autant d'atouts pour l'implantation des CMC au Sénégal. Ces derniers étant au cœur de plusieurs enjeux qui sont : la démocratisation de l'information et des TIC.

Le projet pilote d'installation des CMC (structure qui combine une station radio communautaire et un Cyber) a été initié par l'UNESCO en 2004 avec l'appui de la Coopération technique Suisse et l'Etat du Sénégal. Après deux années de fonctionnement, le projet a pu installer 24 CMC qui se répartissent sur l'ensemble du territoire comme suit :

- 3 CMC dans chacune des régions de Fatick, Kolda, Matam et Tambacounda.
- 2 CMC dans chacune des régions de Dakar, Kaolack, Louga et Saint-Louis et Thiès.
- 1 CMC dans chacune des régions de Diourbel et Ziguinchor.

L'intervention du projet a permis :

- de créer 13 CMC (la création simultanée de radios et de cyber).
- de muer **six radios communautaires** : Awagna (Ziguinchor), Tim Timol (Matam), Jikké FM (Matam), Xun Pang (Thiès), Pété (Saint-Louis), Jéri FM (Keur Momar Sarr) et **quatre cyber** : Guinaw Rails, Sébikhotane (Dakar), commune de Diourbel (Diourbel), commune de Guinguiné (Fatick) en CMC.

Les radios des CMC de Vélingara et Guinaw Rails, bien qu'installés par le projet CMC ont été acquis sur les fonds propres de la Sodefitec pour Vélingara et du secteur LBE - Unesco, pour Guinaw Rails. La radio de Diaobé a, elle, été financée par l'UNICEF, bien avant le démarrage du Projet.

## **2.6. Description des CMC: exemples illustratifs**

### **2.6.1. Le CMC de Sébikhotane**

Le CMC de sébikhotane, localité située à environ 40 km de Dakar est porté par le **Collectif d'Appui au Développement Local (CADEL)** qui est une structure fédérative de plusieurs localités (Yène, Diamniadio, Sébikhotane) et entités : le forum des agriculteurs, le forum des jeunes, le forum des artisans, une mutuelle d'épargne et de crédit, une mutuelle de santé. CADEL intervient dans les domaines de l'agriculture, du maraîchage, de l'horticulture, de

l'artisanat, du commerce, de la santé, de la coopération, de la décentralisation, de l'environnement. Ce collectif a eu à travailler avec **MANOBI**, un opérateur sénégalais de services sur la téléphonie mobile et Internet sur la mise en place d'un système de suivi des prix et de la commercialisation des sur les différents marchés. Il disposait d'un **Centre d'Information et de Communication (CIC)** mis en place avec l'appui de la FRAO. D'ailleurs c'est ce centre qui a été mué en CMC.

Le CMC de Sébikhotane dispose :

Au niveau de la radio : d'un émetteur d'une puissance de 250 W, d'une console, d'une antenne, d'un lecteur CD, de deux casques, de trois micro, de quatre dictaphones et d'un poste radio cassette.

Au niveau du Cyber, on retrouve : 5 ordinateurs dont 1 hérité de l'ancien projet, deux imprimantes dont une en couleur, une photocopieuse de marque CANON avec trieuse, un appareil photo numérique, et un appareil combiné téléphone – fax.

La discussion avec le personnel technique et la visite des lieux ont permis de constater que la radio fonctionne correctement mis à part l'absence d'un groupe électrogène pour faire face aux nombreuses coupures d'électricité.

Quant au cyber, il n'existe que de nom puisse qu'il n'a fonctionné que peu de temps après son installation. En fait la localité de Sébikhotane n'est jusque là pas couverte par la connexion à haut débit ADSL et du fait des factures très exorbitantes (connexion classique), les membres du comité de pilotage après large concertation ont décidé d'arrêter le fonctionnement du cyber. En dehors de ces facteurs externes, le personnel nous a affirmé que les ordinateurs tombent souvent en panne et ne permettent d'assurer correctement les services annexes (secrétariat, formation en bureautique...). Actuellement c'est l'ordinateur hérité du projet avec la FRAO qui leur permet d'assurer ces prestations, les autres fournis par le projet sont en panne.

D'après toujours nos entretiens avec l'équipe technique, les prestations offertes sont la photocopie, le traitement de texte, l'impression, la conception de carte de visite, la formation en bureautique de particuliers ou de membres d'OCB sur les logiciel Word, excel.

Au niveau de la radio, les annonces, les avis et communiqués constituent les principaux services commerciaux. La publicité qui pouvait constituer une manne financière pour eux leur est interdite selon l'article 19 du cahier des charges qui stipule « la radio communautaire n'est pas autorisé à diffuser de la publicité commerciale. Toutefois, elle peut diffuser des avis et communiqués n'ayant pas un caractère commercial ».

Il s'y ajoute aussi que la radio ne peut pas tirer le maximum de profits des émissions interactives du fait de l'absence de serveur vocal. Actuellement ces émissions se font à partir du téléphone portable.

Au vu de ce qui précède, les ressources générées par le CMC sont faibles. Au total, le CMC génère mensuellement des montants qui se situent entre 25 000 F et 50 000 F CFA. Ce qui du reste leur permet d'acheter des fournitures de bureau et quelque fois des consommables. Heureusement que c'est la Mairie de la ville qui leur a fourni le local et qui assure aussi le paiement des factures d'électricité.

### **2.6.2. Le CMC de Pikine Guinaw Rail**

Le Comité de Coordination pour le Développement de Guinaw Rail (CCDGR) est né en Novembre 2006 et regroupe environ 90 organisations communautaires de base. Il disposait d'un centre de formation (2000) et d'un cyber (2004) qui après une large concertation entre les membres du comité et l'équipe du projet s'est mué en CMC en 2006.

Pour rendre le CMC plus fonctionnel, le projet a du renforcer le cyber et fournir l'équipement complet au niveau de la radio. Ainsi on note

- au niveau du cyber, il y a 8 ordinateurs (2 sont fournis par le projet), 1 radio cassette, 2 imprimantes (1 par le projet), 1 photocopieuse de marque canon, 1 appareil photo numérique, un Webcam et d'un serveur.
- La radio dispose d'un émetteur de 250 W, d'une table de mixage, de 4 casques, de 3 micro, d'un lecteur CD, de 2 lecteur cassette de 2 DVD, 1 insert téléphone, 4 dictaphones, 1 poste téléviseur 1 antenne et des dipôles, 2 onduleurs et 3 régulateurs

Le constat fait par l'équipe du CMC est que les ordinateurs sont obsolètes : parmi les ordinateurs qui existent 2 sont non fonctionnels et le reste est peu performant et connaît des pannes fréquentes.

L'équipe gérante du CMC travaille en étroite collaboration avec la Mairie de la commune d'arrondissement qui leur a attribué le terrain sur lequel est construit le CMC. Il leur a aussi installé un climatiseur. Le partenariat avec la structure EFO et AWA leur a permis d'acquérir un groupe électrogène.

Il ressort des entretiens avec l'équipe du CMC qu'en plus des services offerts par le CMC de Sébikhotane, le CMC de Pikine Guinaw Rail offre des services de gravage de scanner et de formation en Comptabilité et Gestion.

Cette large gamme d'activités leur a permis de faire des chiffres d'affaires qui se situent entre 200 000 F et 250 000 F CFA par mois. Avec cet argent, ils arrivent à supporter les charges (facture d'électricité, d'eau, de téléphone, transport du personnel, achat de consommable, paiement gardien et femme de ménage...) et à dégager un surplus qui leur a permis de renforcer le matériel du CMC : achat d'une imprimante multifonction, d'un DVD, 2 casques et de 4 dictaphones.

Apparemment, le CMC de Pikine Guinaw Rail est mieux géré ou rempli mieux sa fonction que celui de Sébikhotane et ce grâce au bon fonctionnement du cyber qui fourni les 2/3 des recettes.

Cependant ce cyber doit faire face à la concurrence due à la prolifération de cyber aux alentours du CMC.

### **3. TROISIEME PARTIE : ANALYSE DES BESOINS**

#### **3.1. Besoins d'information des communautés**

L'objectif général du projet est de mettre en place un réseau de CMC durable pour renforcer la cohésion et la solidarité communautaire, impulser les activités de développement socioéconomique et rendre le potentiel informatif des TIC accessible à tous. A cet effet, il était important pour les équipes des CMC de comprendre qui sont ces personnes et quels sont leurs besoins afin de leur fournir des contenus et services adaptés à leurs besoins. Pour ce faire, le personnel du projet rencontré sur le terrain nous a révélé qu'il procède à un diagnostic participatif des besoins à partir d'enquêtes, d'interview semi structurés, de focus group ... Et c'est la synthèse de ces résultats d'enquête qui leur permet d'élaborer le rapport d'**Etude de l'Environnement Médiatique** à partir duquel il décline les services que le CMC peuvent

fournir en réponse aux principales préoccupations de la communauté (la grille de programmes, base de données...). Ces préoccupations varient selon les catégories d'acteurs et leurs intérêts mais généralement les populations demandent l'accès aux informations liées au développement agricole (techniques agricoles, prix produits, normes de l'exportation, de conditionnement et de transformation, recherche partenaires, appels d'offres), les questions sociales (prostitution, mendicité, drogue), l'éducation et la formation, la santé et le VIH, les droits et devoirs (enfant, citoyen), la gouvernance locale, les questions religieuses et culturelles, la prise en charge des groupes vulnérables (handicapés, femmes, enfants) ...

Le cyber de Pikine Guiaw Rail est quant à lui fréquenté par les élèves qui viennent pour se documenter et par les artisans pour consulter les opportunités d'affaires (besoins de vendre leurs produits).

### **3.2. Contenu et qualité de l'information produite et diffusée**

Selon les équipes chargées de la gestion des CMC, les informations produites ou les émissions diffusées sont calquées sur les besoins et attentes des communautés répertoriés à partir de l'étude sur l'environnement médiatique. Ensuite il est élaboré la grille des programmes. Le contenu de ces émissions est discuté par le comité de gestion qui regroupe plusieurs spécialistes au niveau local avant d'être diffusé. Pour une meilleure adéquation entre les émissions proposées et les besoins de la communauté, le CMC de Pikine Guinaw Rail, fait souvent appel à des spécialistes.

Aujourd'hui, l'analyse des fiches d'appel, d'enquêtes, des grilles de sondage des émissions et des micros trottoirs réalisés permet de dire sans se tromper que les populations s'intéressent de plus en plus aux émissions diffusées par les radios des CMC.

Mais si au CMC de Pikine Guinaw Rail, les recherches sur Internet permettent de documenter des émissions, tel n'est pas le cas pour celui de Sébikhotane.

### **3.3. Gestion des CMC**

Le management des CMC au niveau local est assuré par:

- Le comité de pilotage local regroupe toutes les catégories d'acteurs, les collectivités locales qui sont dans le rayon d'action du CMC.
- Le comité de gestion qui selon eux est le bras technique du CMC car regroupant tous les spécialistes au niveau local.
- L'équipe technique qui est chargée de l'animation du CMC: au niveau du CMC de Sébikhotane, ils sont au nombre de 4 volontaires chargés de faire fonctionner le CMC, au CMC de Pikine Guinaw Rail, ces bénévoles sont au nombre de 70 et ont comme ceux de Sébikhotane une longue expérience du développement local.

Pour ce qui est de la gestion des CMC, les équipes que nous avons rencontrées disent ne pas disposer d'un business plan. Pour la gestion comptable, le CMC de Sébikhotane dispose d'un manuel de procédure comptable tandis que celui de Guinaw Rail n'en dispose pas (ce manuel est en cour d'élaboration selon eux).

L'argent est dans des caisses (caisse de dépense et caisse de recette) et l'essentiel des pièces comptables est constitué des reçus de caisse et du journal. Chacun de ces CMC a ouvert un compte au niveau des systèmes de financements décentralisés de la place. Les sorties d'argent sont sanctionnées par une autorisation des dépenses avec une double signature.

### 3.4. Facteurs de durabilité

Le projet pilote d'installation des CMC à grande échelle, très tôt conscient que la responsabilisation des acteurs à la base ne saurait naturellement s'accommoder d'un manque de compétences a à son actif assuré la formation de 403 personnes à travers des sessions de formation dans divers domaines. Ce qui constitue un point fort et un facteur de durabilité du projet car «l'acteur local, assuré des moyens (ressources et pouvoirs) de réaliser ses ambitions et ses espérances est motivé pour analyser, comprendre et agir ».

L'autre facteur non moins important est la présence de volontaires motivés qui ont une longue expérience du développement. Cependant cette motivation est en train de s'effriter dans beaucoup de CMC (à Sébikhotane bon nombre de volontaires ont abandonné) où les volontaires ne reçoivent même pas des indemnités de transport. Il urge donc de développer des stratégies pour maintenir ce capital ressources humaines qui a capitalisé avec le projet beaucoup de sessions de formation.

### 3.5. Synthèse des besoins

- **vétusté et étroitesse des locaux** : le CMC de Sébikhotane est logé par la Mairie dans les locaux du foyer des jeunes. Ces locaux sont devenus vétustes et très étroits. Ce qui pose un réel problème de sécurité du personnel et du matériel. De plus les activités récréatives des jeunes gênent parfois le bon fonctionnement du CMC (animation d'émissions). Quant aux CMC de Pikine Guinaw Rail, l'évolution des activités impose aujourd'hui des travaux d'extension et de réhabilitation des locaux.
- **Machines insuffisantes et moins adaptées aux besoins du CMC** : les ordinateurs ont une faible capacité et tombent très souvent en panne. Ce qui bouscule toutes les prévisions de gestion si l'on sait que c'est le cyber qui dégage un cash flow intéressant permettant de faire face aux nombreuses charges. Un autre problème non moins important engendré est la perte de beaucoup d'informations capitales (base de données).
- **Formations insuffisantes** : dans ce monde en perpétuelle mutation et face à la concurrence (la radio Rail bi FM de Pikine Guinaw Rail partage son environnement avec 2 autres radios communautaires : Oxy jeune et Sud Banlieue), les connaissances doivent être renforcées en permanence. Et c'est dans ce sillage que les équipes rencontrées sur le terrain ont demandé à être renforcées en technique de traitement de l'information et de gestion de radio communautaire.
- **Non généralisation et non stabilité de la connexion à haut débit** : le CMC de Sébikhane, à l'instar d'autres CMC du Sénégal (CMC de Bignona) n'ont pas axé à la connexion à haut débit. Ce qui pourtant devait être un préalable à l'implantation du cyber puisque les coûts des services d'une connexion classique sont élevés. Il s'y ajoute la non stabilité du réseau internet. Ceci repose le débat sur les critères d'implantation des CMC, en effet avant son implantation, les partenaires doivent s'assurer de sa fonctionnalité. Il ne s'agit donc pas de mettre en place des CMC dont un seul maillon fonctionne. A ce niveau l'accent devra être mis sur l'accélération du déploiement de l'ADSL dans les régions et l'adoption d'autres technologies novatrices pour permettre une couverture maximum du territoire
- **Absence d'un fond de roulement et de stock de pièces**: en dehors du matériel mis en place par le projet, les CMC n'ont pas bénéficié d'un fond de roulement pour les accompagner sur une durée à déterminer. Il est ressorti lors de nos entretiens avec l'équipe du CMC de Pikine Guinaw Rail la nécessité d'avoir certains équipements en stock pour parer à d'éventuelles pannes. (après quelques mois de fonctionnement l'émetteur de la

radio du CMC de Pikine Guinaw Rail était tombé en panne, il a fallu attendre un mois après pour qu'il soit réparé). A ce niveau il faut envisager un forum de l'ensemble des partenaires pour une meilleure coordination des actions et pour que chacun en fonction de ces moyens puisse prendre en charge le financement d'activités indispensables au bon fonctionnement du CMC.

- **Absence d'un manuel harmonisé de gestion** des CMC pour une bonne traçabilité des activités, une bonne visibilité et vision claire des impacts du projet

## **4. QUATRIEME PARTIE: CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS**

Objectif: Créer les meilleurs facteurs de durabilité des CMC

### **4.1. Rôles des parties prenantes au développement**

#### **4.1.1. Rôle du gouvernement**

- Politiques et stratégies TIC incitatives: réduction des taxes d'importation sur les équipements TIC, des licences, facilités offertes aux compagnies de télécommunication à investir dans le pays
- Micro-financement des projets TIC/CMC
- Prendre toutes les dispositions nécessaires et fournir selon les besoins un appui approprié au projet
- Fournir des fréquences aux CMC
- Assurer des tarifs de connectivité et d'accès à l'électricité préférentiels
- Fournir le soutien technique nécessaire

#### **4.1.2. Rôle des ONG et des organisations paysannes**

- Mobiliser des ressources propres pour investir dans les initiatives locales de communication (CMC, Télécentres ruraux etc.)
- Intégrer les TIC aux niveaux des districts ruraux et des communautés rurales
- Promouvoir la mise en place de système de suivi et d'évaluation
- Sensibilisation continue suivie de formation dans les domaine des TIC
- Etc.

#### **4.1.3. Rôle du secteur privé**

- Financement : microcrédit
- Appui à la définition d'une approche « business »
- Promotion et attrait des investissements en faveur d'applications des TIC non commerciales

#### **4.1.4. Rôle des organisations internationales**

Le développement d'un partenariat solide d'organisations impliquées dans le développement de programmes de communication pour le développement communautaire doit passer par la définition de critères. Il s'agit pour les parties au développement, de concert avec les CMC, de bien définir ensemble :

- Les problèmes à résoudre et la valeur ajoutée de leurs interventions respectives ;
- Les objectifs visés et les points de convergence ;
- les formes de partenariat possibles: technique, financier, institutionnel et ;
- les niveaux, types d'intervention et la durée du partenariat.

## 4.2. Implantation et gestion des CMC

- L'ancrage institutionnel du projet CMC pourrait se faire à travers le Programme National de Développement Local qui couvre l'ensemble des 441 collectivités locales du Sénégal niveau commune et communauté rurale pour plus de pérennisation et de durabilité. Le PNDL est mis en œuvre au niveau régional à travers les Agences régionales de Développement, structures pérennes de l'Etat. Il présente l'avantage de capitaliser les interventions de plusieurs partenaires techniques et financiers et du Gouvernement du Sénégal en matière de lutte contre la pauvreté, de décentralisation et de développement local.
- Autant l'ANCAR que le FIDAFRIQUE ont de bonnes dispositions tant au niveau central qu'au niveau local pour héberger les centres multimédia de communication. La Coopération Suisse aussi est prête pour le financement de la 2<sup>ème</sup> phase du projet CMC. La mission recommande qu'un dialogue soit initié avec ces trois organisations en vue d'établir un partenariat sur la mise en place de CMC ou le renforcement de ceux qui existent déjà en milieu rural sénégalais.
- L'implantation d'un CMC doit obéir à un certain nombre de préalables que l'étude de faisabilité doit faire ressortir : présence de locaux appropriés et sécurisés, accès à la connexion stabilisée à haut débit. De plus la taille du parc d'ordinateurs doit être identifiée par l'étude selon les besoins locaux. En outre le parc doit être suffisant et en très bon état pour permettre à la communauté d'avoir accès le plus souvent possible à un ordinateur. Cette étude de faisabilité fera ressortir les besoins en fonds de roulement de chaque CMC.
- Un manuel des procédures standard doit être confectionné et chaque CMC sera appelé à l'adapter aux réalités spécifiques de son environnement.
- Le temps imparti à l'étude a été objectivement très court : en dix jours, il était pratiquement impossible d'allier convenablement rencontres avec les institutions de communications et l'organisation d'entretiens soit individuel, communautaires et ceux de type discussion de groupes centres avec les utilisateurs. La mission recommande de consacrer au moins un mois supplémentaire pour rencontrer les institutions importantes comme le CNCA et effectuer des sorties sur le terrain qui permettront donc d'avoir des entretiens avec les utilisateurs à Saint Louis, Diourbel, Louga, Ziguinchor... Quant aux responsables du Projet Pilote d'installation des CMC à grande échelle, nous n'avons pas

pu les rencontrer malgré nos multiples tentatives parce que le projet vient de boucler sa première phase.

### **4.3. Energie rurale**

Face à la fluctuation du prix du baril du pétrole et ses nombreuses conséquences sur nos économies, Le Sénégal fait depuis trois ans la promotion des bio carburants par :

- la création du Ministère des Energies Renouvelables et des biocarburants
- la mise en place de mesures incitatives pour encourager les producteurs qui veulent se lancer dans la culture du Jatropha (mis à disposition des terres et des boutures...) et les résultats sont escomptés dans le moyens et long terme

Lors du conseil des Ministres du 07 Février 2008, le Ministère de l'Energie a décliné une nouvelle lettre de politique de développement du secteur de l'énergie avec trois objectifs majeurs :

- Assurer l'approvisionnement en énergie du pays en quantité suffisante, dans les meilleures conditions et de qualité et de durabilité et au moindre coût ;
- Elargir l'accès des populations aux services modernes de l'énergie ;
- Réduire la vulnérabilité du pays aux aléas exogène notamment ceux du marché mondial du pétrole.

Les principaux axes de cette nouvelle politique intègre parfaitement l'accélération de l'accès à l'électricité avec la promotion de l'électrification rurale. L'objectif décliné dans le Plan National d'Electrification Rurale est d'atteindre à horizon 2022, un taux d'électrification rurale de 62%.

Les systèmes d'électrification autonomes qui ont fait leur preuve ici sont les systèmes solaires photovoltaïques. On pourrait donc les envisager dans le cadre de ce projet si les mesures suivantes sont prises :

- la mise en place d'un système de sécurité autour des modules,
- la mise à disposition d'un fond pour l'entretien et la maintenance,
- la signature d'un contrat de d'entretien et de maintenance avec une entreprise agréée,...

### **4.4. Renforcement des capacités institutionnelles**

#### **4.4.1. Formation**

Les volontaires chargés de l'animation de nouveaux CMC pourraient recevoir les mêmes formations que l'UNESCO a déjà assuré aux volontaires des CMC actuels sur les thèmes suivants : le concept du CMC, la production radiophonique, l'informatique et Internet, la gestion, la technique radio et la petite maintenance informatique. En clair, il leur faut une formation globale en « management et gestion de CMC » avec un tableau de bord constitué du Business Plan qui indique clairement la voie à suivre quant à la viabilité- rentabilité et la durabilité du CMC. Cette formation modulaire doit être assurée avant le démarrage des activités du CMC. Des séances de recyclage peuvent être envisagées au cours de la mise en

œuvre du projet. Dix (10) à douze (12) personnes qui assureront la démultiplication pourraient être formées. En tout état de cause il faudra réfléchir à un mécanisme de fidélisation de ce personnel en leur assurant des indemnités acceptables et régulières sinon elles quitteront dès que leur formation leur permettra d'avoir mieux ailleurs.

#### **4.4.2. Mobilisation des ressources financières**

Les politiques et stratégies liées à la promotion des TIC demandent la mobilisation d'importantes ressources financières qui implique une synergie de l'ensemble des acteurs impliqués (gouvernement, partenaires au développement, partenariat public – privé...)

#### **4.4.3. Appropriation sociale**

Non seulement les autorités nationales, mais aussi les communautés à la base doivent être impliquées du début jusqu'à la fin du processus. Ce n'est que dans ces conditions que l'appropriation est possible. Les CMC existants doivent vite mettre en place une stratégie d'appropriation par les communautés devant déboucher sur une culture informatique de la communauté. Sinon les CMC ne rempliront pas leur véritable mission de développement, et ne seront en fait qu'un simple « business » cherchant un marché. Les services offerts par les CMC doivent être adaptés aux besoins réels des Communautés.

### **4.5. Marketing**

Le tour d'horizon fait au niveau des CMC a montré qu'ils ne sont pas bien "vendus". Il convient donc de développer des stratégies pour mieux faire connaître les CMC et les avantages que la communauté peut en tirer. Pour ce faire, il faut:

- mener une vaste campagne de vulgarisation – promotion des TIC au niveau local et sensibiliser les populations avant le démarrage du projet et poursuivre ces activités au cours de l'exécution,
- anticiper les innovations et évaluer les risques
- prendre en considération les demandes et les attentes des clients et leur évolution
- compétitivité
- etc.



## **5. CINQUIEME PARTIE : ANNEXES**

### **5.1. Annexe 1 – Liste des institutions et personnes**

#### **5.1.1. Liste des personnes rencontrées**

1. M. MERSSADIER : Représentant de FILDAFRIQUE au Sénégal
2. Mme TRAORE : Responsable de la communication à l'ANCAR
3. Cheikh Camara, Secrétaire général du Conseil Communal de la jeunesse de Fatick, Responsable du centre d'information de la jeunesse rurale de Fatick
4. Monsieur Sarr, surveillant général du Centre d'Enseignement Moyen (C.E.M.) de Foundiougne
5. Djibril Ndour : Président comité de pilotage de Sébikhotane
6. Léontine Preira : Membre de l'équipe technique de Sébikhotane
7. Mame Issa Pouye : Coordonnateur Adjoint du comité de gestion de Sébikhotane
8. Ousseynou Guèye Fall : Responsable cyber CMC de Sébikhotane
9. Nouha Badji : Gérant CMC de Pikine Guinaw Rail
10. Pape Niang : Responsable radio CMC de Pikine Guinaw Rail
11. Cheikhna Konté : Responsable cyber CMC de Pikine Guinaw Rail

## **5.2. Présentation des institutions visitées**

### **5.2.1. Présentation de l'ANCAR**

Depuis le démarrage des activités de conseil agricole et rural en 2002 un total de 1449 contrats (dont 176 activités de recherche développement) ont été signés avec les Organisations de Producteurs (OP) pour exécuter 62 programmes locaux de conseil agricole et rural (CAR). Les contrats concernent des secteurs divers comme les semences, les systèmes d'élevage, la formation, le renforcement des capacités, la gestion des ressources naturelles, la pêche, etc. Les OP ont participé à hauteur de 38% au financement de ces contrats. Par ailleurs, l'ANCAR a signé 30 protocoles d'accord et contrats avec les partenaires.

En plus des réalisations techniques, l'Agence a aussi assuré l'intermédiation pour la production et la commercialisation de céréales, l'appui à la mise en place du Conseil National Interprofessionnel de la pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS) et des programmes de formation notamment celui concernant les membres de l'Union Nationale des Apiculteurs du Sénégal (UNAS).

Quelques exemples de réalisations enrichissantes :

Production de semences :

Des programmes locaux semenciers sont mis en place depuis 2002 pour répondre aux besoins des producteurs. Ils ont démarré avec l'arachide et le maïs et ont été étendus à d'autres espèces (mil, fonio, riz, nièbè, etc).

Ces programmes conduits en partenariat avec la recherche, les services publics chargés du contrôle de qualité et de la certification des semences, les institutions de crédit, etc., visent la reconstitution du capital semencier des espèces concernées par la production et l'utilisation de semences de qualité, et la mise en place de systèmes semenciers communautaires durables.

Dans le cadre du plan quinquennal de reconstitution du capital semencier d'arachide, des contrats ANCAR/ISRA et ANCAR/CIRAD ont permis de produire respectivement 40,5 tonnes de semences de prébase d'arachide d'huilerie et 30 tonnes de semences de prébase d'arachide de bouche.

Amélioration des systèmes d'élevage :

Dans la région de Kolda, l'ANCAR a appuyé les OP à élaborer des projets d'innovation pour la mise en place, la conduite et le suivi de bergeries et chèvreries rurales. Ainsi 6 bergeries ont été installées en 2003 et 10 autres en 2004.

Ce programme a concerné 39 OP et porté sur 175 sujets en production.

Ces résultats enregistrés montrent une nette amélioration des performances zootechniques du cheptel dans les bergeries améliorées comparées aux systèmes traditionnels. Ces importants résultats ont suscité un engouement qui a conduit à l'adhésion de 71 nouvelles OP au programmes.

Dans les régions de Tambacounda, Thiès, Louga et Saint Louis, etc., l'introduction de coqs raceurs a permis l'amélioration de la race de la volaille locale.

- Appui à la production et la commercialisation de mil avec la mise en relation entre les producteurs de mil et l'entreprise la VIVRIERE et le GIE TCL spécialisés dans la transformation des céréales.
- Appui à la mise en place du Conseil National Interprofessionnel de la Pêche Artisanale au Sénégal (CONIPAS)
- Signature d'un protocole ANCAR-PPEA (Projet de Promotion des Exportations Agricoles) qui a permis de tester des outils de suivi et de contrôle de la qualité et de vulgariser les BPA (Bonnes Pratiques Agricoles) phytosanitaires.

### **5.2.2. Présentation du Projet de Promotion de l'Entreprenariat Rural – Phase 2 (PROMER 2) FIDAFRIQUE**

#### **Objectif global**

L'objectif du projet est de lutter contre la pauvreté en milieu rural par la création et/ou la consolidation de micro et petites entreprises générant des emplois pérennes et entraînant une augmentation et une diversification du revenu des ménages dans une perspective d'équité hommes-femmes.

#### **Objectifs spécifiques**

- Consolidation et/ou création de micro et petites entreprises rémunératrices et créatrices d'emplois durables et bénéficiant d'accès à des services d'appui financiers et non-financiers adaptés, durables et décentralisés ;
- Structuration ou professionnalisation du secteur de l'entreprenariat rural suivant les créneaux et filières développés dans les zones de concentration ;
- Amélioration de l'environnement politique, législatif et institutionnel facilitant la création et le développement de MPE rurales.

#### **Objectifs opérationnels**

- Appui à 3.000 entrepreneurs et porteurs d'initiatives ruraux désirant consolider une activité/entreprise en cours ou créer une MPE ou une activité génératrice de revenus en amont et en aval de la production agricole,
- Appui à 3.000 micros et petites entreprises : 2.000 micros entreprises et porteurs d'initiatives/activités et 1.000 petites entreprises,
- Alphabétisation de 1.560 personnes,
- Renforcement de capacités pour 160 prestataires de services d'appui non financiers.

#### **Bénéficiaires**

- Les ruraux porteurs d'initiatives économiques en production de biens ou services ;
- Les petites et micro-entreprises rurales en activités,

- Les entreprises moyennes installées en milieu périurbain et ayant ou pouvant créer un effet d'entraînement sur celles installées en milieu rural,
- Interlocuteurs privilégiés : Groupes vulnérables (les femmes et associations de femmes rurales, les jeunes ruraux déscolarisés, sous employés ou au chômage, les pauvres ruraux sans accès à la terre ou autres facteurs de production)

### **Cadre institutionnel**

Le projet est placé sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture, de l'Hydraulique Rurale et de la Sécurité Alimentaire (MAHRSA) et sous la supervision de plusieurs comités :

- Comité de pilotage (CP) : chargé de l'orientation et du suivi des activités du projet, facilitation de la coordination interinstitutionnelle et suivi de la conformité des actions du projet avec les politiques et stratégies sectorielles nationales ;
- Comité technique (CT) : chargé de promouvoir les adaptations au cadre politique et législatif favorisant le développement des MPER ;
- Comités de concertation (CC) : chargés de faciliter le dialogue entre les MPER, leurs OP, les cadres locaux de concertation des producteurs, les projets FIDA et les collectivités locales ;
- Comité d'orientation (CO) du Service d'Appui à la Finance Rurale (SAFIR) : regroupe les Directeurs de tous les projets FIDA ainsi que des représentants du BIT, de l'AT/CPEC, de l'APIMEC et de la Direction de la micro finance du MPMEEFMF.

#### **5.2.3. Présentation du PNDL**

Le Programme National de Développement Local<sup>1</sup> (PNDL) est un Programme durable mis en œuvre par le Gouvernement du Sénégal dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de développement Local. Il est perçu comme un des principaux instruments d'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2015 et s'inscrit parfaitement dans le cadre du DSRP et de la Stratégie de croissance Accélérée.

Le PNDL vise à améliorer le niveau d'équipement des collectivités locales et renforcer les opportunités économiques en faveur des populations les pauvres dans un cadre harmonisé et cohérent. Cette vision va se concrétiser par la Coproduction efficace et durable des acteurs (Etat, Collectivités locales, communautés de base et secteur privé) dans un environnement harmonisé et cohérent.

L'objectif principal du PNDL est de contribuer à la réduction de la pauvreté à travers l'action combinée des Ministères Sectoriels, des Collectivités Locales, des Communautés de Base, de la Société Civile et du Secteur Privé pour assurer, de façon efficace, efficiente et durable, l'offre de services socio-économiques de base aux populations les plus pauvres dans le cadre des politiques de décentralisation et de développement local.

---

<sup>1</sup> [www.pndl.org](http://www.pndl.org)

### **5.3. Annexe 2 – Enquêtes en ligne et interviews**

#### **5.3.1. Guide des entretiens avec les responsables des CMC**

- Comment votre localité a-t-elle été choisie pour l'implantation du CMC ?
- Quels sont les équipements de votre CMC ? Sont-ils tous en bon état ?
- Quels sont les services offerts par le CMC ? Avez-vous la connexion Internet ?
- Le CMC est-il fréquenté ? Par qui ?
- Quelles sont les relations entre la radio et Internet ?
- Quelles sont les besoins d'information des populations ?
- Quels tarifs pratiquez-vous ?
- Que vous rapportent les différents services ?
- Avez-vous des partenaires ? En quoi ?
- Quels sont vos coûts de fonctionnement ?
- Quelle est la composition de votre personnel ?
- Quelles formations avez-vous reçues ?
- De quelles autres formations avez-vous besoin ?
- Comment votre localité a-t-elle été choisie pour l'implantation du CMC ?
- Quel est le modèle de production, de collecte et d'actualisation des informations ?
- Comment appréciez-vous le contenu et la qualité de l'information produite et diffusée ?
- Quelles sont les infrastructures de gestion et de diffusion de l'information ?
- Pensez-vous que le CMC soit un outil utile ?
- Quels sont les facteurs de durabilité ?
- Quelles sont les forces et faiblesses des CMC ?

#### **5.3.2. Scripts des entretiens individuels à Fatick et Foundiougne**

*Script de la journée de Fatick et Foundiougne, les 21-22 juillet 2007*

*Cheikh Camara, Secrétaire général du Conseil Communal de la jeunesse de Fatick*

*Je remercie la mission et les partenaires qui ont eu l'amabilité de financer ce Centre infos jeunes, à savoir l'Agence du fonds de développement social, parce que la demande était très forte au niveau des jeunes.*

*A Fatick, il n'y a pas beaucoup de structures axées sur les activités des jeunes. Il n'y avait pas de fonds de roulement ; mais le bâtiment existait de même que l'ordinateur pour accéder à l'Internet. Les lourdes charges freinent nos ambitions.*

*Un gardien a été embauché de même qu'un gérant du Centre infos jeunes. L'électricité constitue un casse tête parce que trop chère. Le téléphone et l'Internet sont des outils utiles, mais budgétivores. Cet état de fait a entraîné l'arrêt de nos activités en conformité avec les conclusions de notre assemblée. Nous n'avons reçu aucune subvention de nos autorités tant administratives que politiques. On a sollicité l'assistance du Ministère de la Jeunesse, mais en vain. Néanmoins, nous avons obtenu une petite contribution de la mairie.*

*Notre problème fondamental est le manque de soutien. Le Centre est d'un apport bénéfique, mais les charges sont lourdes. Nous avons cessé nos activités depuis 5 (cinq) mois. Nous avons dispatché les ordinateurs au niveau du CEDEPS qui est un service d'encadrement des*

*jeunes et une structure du Ministère de la jeunesse. La formation n'est pas gratuite. Pour la maintenance des ordinateurs, nous sollicitons les services de personnes qualifiées en la matière. On a rencontré beaucoup de difficultés avec notre photocopieuse à cause des pannes fréquentes. L'agent chargé de la maintenance n'était pas en mesure de respecter le contrat qui nous liait. Une sommation interpellative au Commissariat de police n'a rien donné.*

**Question : qui fréquente le Centre ?**

**Réponse : les jeunes de la localité de Fatick, les élèves, etc....**

*L'Internet était abordable : 200 FCFA de l'heure, 25 FCFA pour la photocopie. Même le Conseil régional de Fatick nous sollicitait pour la photocopie. On assurait aux jeunes une formation accélérée de 3 (trois) mois : 5.000 FCFA pour les droits d'inscription et 3.000 FCFA mensuellement.*

*Le formateur est issu de nos rangs, parce qu'étant membre du Conseil de la jeunesse. Les jeunes étaient très intéressés par l'Internet pour des opportunités de stage, de bourse de formation, de voyages d'études. Une moyenne journalière de 40 (quarante) jeunes était enregistrée de 9 heures à 13 heures et de 15 heures à 20 heures tous les jours.*

**Question de Mr Ilboudo à Mr Cheikh Camara sur le CMC (Centre Multi médias Communautaire) mis en place grâce à l'AFDS**

- **Nous constatons ensemble que les charges étaient trop élevées au niveau de la SENELEC, la SONATEL, ce qui fait que vous n'avez pas pu faire fonctionner correctement le CMC. Vous avez, à un moment donné, pensé à une gérance privée, vous ne l'avez pas fait, vous avez demandé de l'aide à la Mairie, pourquoi ces gens n'ont-ils pas réagi ?**

**Réponse :**

*Vous l'avez si bien dit, la jeunesse est une compétence transférée par l'Etat du Sénégal aux collectivités locales telles que la mairie de Fatick et le conseil régional et nous ; nous sommes une structure de jeunesse légalement reconnu par l'Etat du Sénégal suivant le décret 76-040 gérée par le Ministère de la jeunesse du Sénégal. Nous avons demandé des soutiens partout. L'AFDS nous a construit le bâtiment et installé le matériel mais il n'y a pas eu de fonds de roulement. Nous avons tenté partout au niveau de la Mairie, du conseil régional même, au niveau du Ministère de la jeunesse du Sénégal qui était dirigé par Alioune Sow, mais en vain.*

*Nous avons une subvention annuelle de la Mairie qui s'élève à 100 000 francs au même titre que les ASC de Fatick et mouvements de jeunesse. Au centre Jeunes nous avons des problèmes parce qu'on devait payer les jeunes et l'argent faisait défaut. A l'époque, on avait des salaires payés à la date convenue prorata des bénéfices mais depuis 4 mois on n'a pas de bénéfices. Certains étaient compréhensifs et d'autres ne l'étaient pas. Jusqu'à ce jour nous devons de l'argent à des jeunes. Le gérant avait 30 % des recettes, le gardien 25 000 francs, les femmes de ménages 25 000 francs.*

- **Quel est le rôle d'un gérant d'un centre infos jeunes ?**

**Réponse :**

*Il travaille chaque jour de 9h à 13h de 15h à 20h sauf les dimanches.*

*Il gère le centre, il gère les recettes de même que les machines, la formation et la connexion. Il joue le rôle d'interface entre les formateurs et les candidats à l'informatique.*

- **Qu'est ce que les jeunes veulent ?**

**Réponse :**

*Il y'a des jeunes qui fréquentent le centre, les informations sont gérées par le gérant par exemple nous disposons d'informations sur les structures du Ministère de la jeunesse tel que le Fond National de la Promotion de la Jeunesse et l'Agence Nationale pour l'Emploi des jeunes et d'autres. Nous avons ce qu'on appelle : « Banque de données » pour les jeunes qui viennent pour chercher des informations sur les financements par les structures du Ministère ; Comment faire pour avoir des récépissés pour la création d'association etc.*

**Questions :**

- **Si le centre était relancé ?**
- **Est-ce que vous voyez au-delà de la connexion, de la formation en informatique, les jeunes qui viennent chercher des correspondants ?**
- **Est-ce que vous voyez ce centre là qui peut devenir une sorte de lien d'échanges, d'expériences de lieu d'échanges de connaissances, d'information. Si on faisait venir au centre quelqu'un de la santé Publique qui veut parler aux jeunes du Sida donc on peut avoir dans la journée une petite réunion ou une table où il y a des pamphlets où on peut prendre des conseils, sur l'emploi des jeunes. On peut diversifier les thèmes. Est-ce qu'il ne serait pas bon de faire une enquête sur besoins en informatique, les connaissances que les jeunes voudraient et intégrer ça dans le centre ?**

**Réponse :**

*En dehors du centre Info jeunes, nous sommes une structure de coordination des associations et mouvements de jeunesse. On a plus d'informations sur ce que les jeunes veulent et ce qu'ils ne veulent pas.*

*Nous avons fait ce qu'on appelle une formation pour méthodes actives de recherche participative qui a sorti même ce centre info jeunes.*

- **Est-ce que l'ADSL existe et combien ça coûte une connexion de l'ADSL au niveau de Fatick avec la SONATEL ?**

**Réponse :**

*On ne payait que 6 400 francs.*

*En dehors de l'ADSL on payait aussi la ligne téléphonique parce que pour avoir l'ADSL il faut abonner une ligne téléphonique pour 18 100 frs. On préférait sortir aller au télécentre pour faire des communications. Mais on a payé 200 000frs pour la DSL et la ligne téléphonique.*

- **Qu'est ce que vous attendez d'un partenaire ?**

**Réponse :**

*Venir au secours de la jeunesse Fatickoise regroupée autour du conseil de la jeunesse en nous cherchant des financements en augmentant aussi les ordinateurs, les photocopieuses etc....*

*Nous trouver aussi une enveloppe financière. On a beaucoup d'espaces au centre, on peut utiliser cet espace pour construire des chambres de passage et en tirer des bénéfices au profit de notre CMC.*

*A signaler que le centre et le site nous appartiennent. Mais le plus urgent est la mise en place urgente de machines.*

**Question :**

- **si on mettait une radio communautaire avec le télécentre pour faire un vrai CMC ?**

**Réponse :**

*C'est une bonne chose pourvu que la charge (électricité, etc...) soit prise en charge par le bailleur. Il nous arrivait de payer 100.000 frs de facture d'électricité. Nous avons contracté des dettes pour payer la note d'électricité.*

**Question :**

- **Si le partenaire vous dit je vais vous donner le l'argent ; mais qu'est ce que vous allez faire pour générer de l'argent et prendre en charge au fur et à mesure que je me dégage des frais ?**

**Réponse :**

*Même en dehors de l'ouverture d'un télécentre, avoir d'autres machines, 200 à 300 ça va générer des fonds ; des bâches démontables.*

**Monsieur Sarr, surveillant général du Centre d'Enseignement Moyen (C.E.M.) de Foundiougne**

**Questions :**

- **Parlez-nous du partenariat avec l'AFDS ?**

**Réponse :**

*Le projet de salle informatique est parti d'un constat qui a été fait au niveau de la zone. On s'est rendu compte que Foundiougne était d'abord enclavé et ceci à tous les niveaux. Le niveau qui nous intéresse aujourd'hui c'est la communication. Parmi les élèves, on s'est rendu compte qu'il y a au moins 99% qui n'ont jamais vu un ordinateur, donc ne savaient pas en fait ce qu'étaient les nouvelles technologies de l'information et de la communication.*

*Deuxièmement, je me suis rendu moi-même à l'université Gaston Berger où nous envoyons nos étudiants et j'ai vu que la plupart de leurs travaux se font par ordinateur avec l'Internet, etc... Je suis venu ici, j'ai dit qu'il faudrait au moins qu'on essaie de voir comment initier nos enfants à l'informatique. L'initiation à l'outil informatique a été faite depuis que le projet est là. Chaque année, tous nos élèves sont initiés à l'informatique.*

- **Pour télécharger, est-ce que ça prend beaucoup de temps ?**

**Réponse :**

*Comme nous ne disposons pas de l'ADSL, c'est difficile, surtout pour télécharger.*

- **Depuis combien de temps cette salle a été inaugurée ?**

**Réponse :**

*Depuis 3 (trois) ans la salle est là. Elle forme en même temps les élèves et parfois les professeurs, plus d'autres éléments de la ville. On a eu à former des conseillers municipaux, des jeunes dans le cadre des vacances citoyennes avec l'appui de la mairie et de l'inspecteur de la jeunesse et des sports. J'estime à 600 (six cent) le nombre de jeunes formés à l'outil informatique. Les 23 (vingt trois) professeurs qui sont là ont reçu une formation informatique.*

*Le proviseur s'est dit que c'est une nouvelle donne. Il ne pouvait pas concevoir qu'un élève ne savait pas que qu'était un ordinateur. C'est ainsi que l'association des parents d'élèves a fait un projet quelle a soumis à l'AFDS qui a accepté de nous financer le projet. L'AFDS nous a donné 4 (quatre) ordinateurs Pentium 4, ensuite 6 (six) ordinateurs Pentium 3, un scanner et une imprimante. Ce qui a permis à nos enfants de se familiariser avec les ordinateurs.*

- **Est-ce que vous avez accès à l'Internet ?**

**Réponse :**

*On a l'Internet partant de la ligne téléphonique du lycée. C'était une très bonne chose malgré le handicap qu'il y a quand l'administration a besoin de la ligne pour les besoins du service ; là on est obligé de se déconnecter.*

*Certains même, je les oblige en tant que surveillant général à se familiariser avec l'ordinateur en saisissant leurs documents, devoirs, etc... Bien qu'ils soient professeurs, ils ignoraient le bien en venant ici, comme les enfants ne savaient pas ce que c'est l'ordinateur. Mais, avec le cyber, la donne a changé positivement, tout le monde accède à l'Internet. Une quinzaine de conseillers municipaux et 25 jeunes ont été formés.*

- **Qui fait la maintenance du matériel informatique ?**

**Réponse :**

*Il est vrai qu'au départ on a eu un problème de maintenance. Un contrat a été signé avec Mr Badji qui a installé la salle. Chaque trimestre, il venait entretenir les ordinateurs. Finalement, nous lui avons demandé de nous former un élément en l'occurrence Mr Diagne qui malheureusement nous a quittés cette année (affecté à Dakar) ; ce qui fait qu'on n'a pas de maintenancier parce que le contrat avec M. Badji était aussi arrivé à terme. Vraiment on a subi l'absence de Mr Diagne. On est en négociations avec d'autres partenaires pour voir comment former deux ou trois maintenanciers.*

*L'Internet permet à nos élèves de surfer, de trouver des informations et de prendre des documents à travers Internet. Les élèves du lycée, comme les élèves de la ville en général en bénéficient. Les après-midi, à 15 heures, il y avait connexion, c'est une heure creuse qui permet d'avoir facilement le téléphone. Devant chaque machine, vous pouvez trouver trois ou quatre élèves entraînés à utiliser l'ordinateur. Ça montre l'engouement et l'importance que cela revêt actuellement au niveau de la commune.*

*Non seulement cela, chaque élève a pu ouvrir sa boîte pour faire des échanges avec d'autres élèves qui sont à travers le Sénégal. Pour éviter toutes dérives, des affiches indiquaient l'attitude à suivre quant à l'utilisation à bon escient de l'internet.*

*Il ne faut pas télécharger ni ouvrir des sites pornographiques. Chaque fois qu'on voyait un élève enfreindre à la règle, on lui disait que tu n'as plus accès à la salle pensant au moins 1 mois.*

*Internet doit être un outil de travail, un outil d'étude. Tout ce qui vous permet d'avancer dans votre travail n'y a pas de problème, mais le reste c'est interdit. Chaque fois nous renouvelons le règlement en fonction des nouvelles données.*

▪ **Intervention d'une dame de l'établissement, chargée de la comptabilité matière :**

*Tout d'abord, je voudrais vous dire que c'est un outil d'une grande utilité pour moi parce que je suis comptable matière mais aussi je suis enseignante de formation ; donc je gère un programme de bourses qui est parrainé par l'USAID et la Fondation Sonatel ; une bourse pour les jeunes filles.*

*C'est un outil qui m'a été d'une grande utilité dans la correspondance avec les partenaires. Il y a dans Internet des sites qu'on appelle « SN EXAM » dans ce site, il y a les épreuves du bac et du BEFM des 10 dernières années : épreuves et corrigés. Cette année au lycée nous avons fait un pourcentage de 94 % au bac et je crois qu'Internet y est pour quelque chose.*

*Comme il nous l'a dit (le surveillant général) nous n'avons pas de maintenancier. C'est monsieur Diagne, professeur de science physique, qui a été initié par les partenaires pour gérer la maintenance mais cette année, il est affecté à Dakar donc la salle a fonctionné au ralenti ; c'est pourquoi nous faisons appel à des tierces personnes pour la maintenance. Mais on est en train de voir comment gérer cette situation.*

▪ **Intervention d'un élève de la classe de terminale, admis au bac :**

*Cette année-ci, on n'a pas pu utiliser la salle à cause des problèmes de maintenance. Chaque élève participe à raison de 1.000 francs pour avoir accès à l'outil informatique. Je n'ai pas utilisé notre ordinateur mais j'étais en avance sur les collègues parce qu'étant déjà initié. Nous n'utilisons pas Internet parce que la ligne téléphonique relève du proviseur.*

▪ **Intervention d'un autre élève du nom de Abdou Ndiaye en classe de terminale, S2 admis au bac**

*Je n'avais pas beaucoup d'information sur la salle informatique. Il n'y avait pas assez de machine. Nous voulons qu'on nous mette dans de bonnes conditions ; l'emploi du temps aussi pose problème*

**Réponse de Mme la comptable matière :**

*C'est des villageois qui habitent parfois à 5, 6, 7, Km, ils préfèrent prendre les heures de 15 h à 17 h, alors c'est difficile.*

**Mr Sarr Surveillant Général : sur les frais de fonctionnement du Cyber - 1000 francs de cotisation**

*On a des problèmes à ce niveau mais comme la salle est prise en charge pratiquement par l'administration, on parvient plus ou du moins à régler le problème. Les 1000 francs qu'ils donnent comme participation, sont destinés à la formation : c'est-à-dire à l'initiation à l'informatique.*

*Il faudrait que chacun participe à l'effort de formation. C'est pourquoi on demande à chaque élève une participation de 100 francs.*

*Au niveau des horaires d'inscription comme nous sommes connectés à partir de la ligne toute la journée, ça risque de perturber le bon fonctionnement de l'administration. Comme c'est des élèves on leur demandait 250 francs l'heure de connexion pour indemniser les 3 professeurs qui sont en même temps des professeurs du lycée et qui maintenant accepte de prendre la charge de donner des cours, se relayant pour accomplir ce double travail.*

## **5.4. Annexes 3 – Termes de référence**

### **5.4.1. Introduction**

Le Centre technique de coopération agricole et rurale (CTA) a été créé en 1983, dans le cadre de la Convention de Lomé entre les États du groupe ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique) et les pays membres de L'Union européenne (UE). Depuis 2000, le CTA exerce ses activités dans le cadre de l'Accord de Cotonou ACP-CE.

Le CTA a pour mission d'élaborer et de fournir des services qui améliorent l'accès des pays ACP à l'information pour le développement agricole et rural, et de renforcer la capacité de ces pays à produire, acquérir, échanger et exploiter l'information dans ce domaine. Les programmes du CTA s'articulent autour de trois principaux axes d'intervention : fournir un large éventail de produits et services d'information et mieux faire connaître les sources d'information pertinentes ; encourager l'utilisation combinée de canaux de communication adéquats et intensifier les contacts et les échanges d'informations (entre les acteurs ACP en particulier) ; renforcer la capacité ACP à produire et gérer l'information agricole, à élaborer et mettre en œuvre des stratégies de gestion de l'information et de la communication (GIC), notamment en rapport avec la science et la technologie. Ces activités tiennent compte de l'évolution des méthodologies appliquées dans le traitement des questions transversales (le genre, les jeunes, les technologies de l'information et de la communication – TIC – et le capital social), des résultats d'évaluations d'impact et des évaluations de programmes, mais aussi des thèmes d'information prioritaires pour l'agriculture ACP.

### **5.4.2. Justification et principaux problèmes**

La création de centres d'information et/ou de communication au service des communautés rurales a connu un essor remarquable en Afrique au cours de ces dernières années. Des organismes de coopération bilatérale et multilatérale notamment le CRDI, la FAO, l'UNESCO, l'USAID ont accompagné ces processus d'installation dans plusieurs pays du continent.

Cependant, ces expériences ne semblent pas avoir couverts l'ensemble des besoins recensés. De plus leur existence en l'absence d'appui extérieurs semble très précaires avec pour conséquence le constat suivant :

- Les communautés rurales africaines ont toujours peu accès aux informations disponibles sur les activités socio-économiques et politiques à différents niveaux;
- Les expériences locales de développement sont très peu connues et donc peu valorisées;
- Les capacités en gestion de l'information et de la communication restent limitées au niveau local ;
- Un nombre relativement important de centres créés ne semblent plus être fonctionnels après le départ des organisme d'appui

Dans ce contexte et tirant les leçons de ces expériences, le CTA souhaiterait savoir dans quelle mesure, il pourrait s'adosser sur ces expériences, en intégrant les approches et outils de communication traditionnels (radio, centres de lecture communautaire) et nouveaux (cyberespaces, site web communautaire) pour contribuer à combler les lacunes identifiées.

#### **5.4.3. Objectif général**

L'objectif général de cette étude est de contribuer au développement socio-économique des communautés rurales.

#### **5.4.4. But de l'étude**

Des pistes d'action de renforcement des capacités locales de gestion et d'accès à l'information agricole sont mieux cernées et les connaissances locales sont mieux valorisées.

#### **5.4.5. Résultats attendus**

Cette étude devra aider le CTA à améliorer et mieux cibler ses interventions et activités de communication au niveau local notamment en prenant en compte les besoins des groupes les plus défavorisés notamment les femmes, les jeunes, les producteurs agricoles en général.

A l'issue de l'étude, les résultats suivants sont attendus:

- Les centres de communication de proximité dans le pays d'étude sont identifiés et leur besoins analysés ;
- Les actions engagées/planifiées par le gouvernement et les agences d'aide bilatérales ou multilatérales dans le domaine de la communication de proximité pour le développement agricole et rural local sont identifiées;
- des données de base fiables, permettant d'assurer le suivi et la pérennité des centres, sont recueillies.
- Des pistes d'action réalistes sont proposées au CTA

#### **5.4.6. Méthodologie**

L'étude utilisera pour les trois pays concernés des méthodes d'évaluation qualitative et quantitative rapide consistant notamment à :

##### **Etape 1 – Analyse documentaire**

- examiner la documentation et les sources d'informations disponibles (y compris celles fournies par le CTA), en prenant en compte les actions menées par les autres partenaires de développement dans le domaine de l'information agricole et du renforcement des capacités (humaines et physiques) ;

##### **Etape 2 – Administration de questionnaire**

- Préparer un questionnaire qui sera destiné au gestionnaire des centres d'information et de communication
- se servir du questionnaire en ligne pour collecter les données de base sur les centres de communication

### **Etape 3 - Enquête dans les pays**

- conduire des interviews individuelles avec les parties prenantes et les acteurs concernés et organiser des discussions en groupe ;
- analyser les profils des acteurs impliqués dans la gestion de l'information et de la communication agricole dans la perspective de trouver les voies de synergies possibles;

#### **5.4.7. Rapports**

Les rapports élaborés pour chaque pays concerné ne devront pas excéder 20 pages (compte non tenu des annexes). Les annexes comporteront:

- La liste des institutions contactées
- Les résultats des questionnaires

#### **5.4.8. Tâches spécifiques**

Pour chaque pays les prestations suivantes devront être réalisées:

- passer en revue les ouvrages et documents existants sur les initiatives d'information et de communication au service des communautés rurales;
- réaliser des interviews avec les parties prenantes du secteur de l'information et de la communication agricole et rurale;
- diffuser des questionnaires et procéder à une compilation des réponses obtenues ;
- être en liaison avec le coordonnateur du programme au CTA pendant toute la durée de la mission ;
- rédiger et soumettre un projet de rapport et un rapport final conformément au calendrier.

#### **5.4.9. Délais**

- La version provisoire du rapport final devra être remise dans un délai de 5 semaines après la signature du contrat.
- La version finale du rapport et de ses annexes devra être remise dans un délai de deux semaines après réception des commentaires et observations du CTA sur la version provisoire du rapport final.

Voir les détails du calendrier de mise au point

#### **5.4.10. Principaux documents à consulter**

La documentation suivante devrait être consultée:

- Accord-cadre de Cotonou ;
- extraits des sections afférentes du Plan stratégique et cadre d'action du CTA (2007-2010) ;
- rapports annuels ;
- documents concernant les thèmes d'information prioritaires identifiés pour la région Afrique ;
- documents sur les produits et services fournis par le CTA
- Documents d'évaluation des centres multi média communautaire des partenaires de développement (CMC de l'UNESCO, PICA de l'USAID)

5.4.11. Annexe 5 - Calendrier de mise œuvre

Calendrier de mise en oeuvre 2007												
*	semaine 1	semaine 2	semaine 3	semaine 4	semaine 5	semaine 6	semaine 7	semaine 8	semaine 9	semaine 10	semaine 11	semaine 12
<b>RAPPORT DE LANCEMENT</b>												
Préparation/Finalisation des termes de référence												
Consultation du marché												
Identification/présélection des consultants pour mener les enquêtes nationales												
Sélection des consultants et élaboration des dispositions contractuelles												
<b>DEBUT DES CONTRATS POUR LES ENQUETES AU NIVEAU NATIONAL</b>												
Analyse documentaire												
Administration de questionnaire												
Enquête dans les pays												
Rapports intermédiaires nationaux												
<b>SYNTHESE RAPPORTS INTERMEDIAIRE ET REACTION AUX CONSULTANTS</b>												
Remise des rapports finaux nationaux												
Synthèse des études de cas												
Proposition d'options pour le CTA												
<b>RAPPORT FINAL</b>												



## 6. Bibliographie

- 1- Agence de régulation des télécommunications : Rapport sur le marché sénégalais des télécommunications en 2004
- 2- Observatoire sur les systèmes d'informations, les réseaux et les inforoutes au Sénégal, Batik numéro 96 de juillet 2007
- 3- Mouhamadou Sagna, Centre multimédia Communautaires : 400 volontaires ont été formés, Le Soleil du 13 avril 2007
- 4- Jeune Afrique numéro 24-34 du 2 au 8 septembre 2004, Sénégal : au pays des Cybercafés, pages 36, 37
- 5- UNESCO – BRENDA : Projet CMC Sénégal Lettre D'Information n° 002, janvier 2007
- 6- UNESCO – BRENDA : Projet CMC au Sénégal : une réponse à la réduction de la fracture numérique
- 7- UNESCO: Evaluation of UNESCO's Community Multimedia Centres, Final Report